

L'hon. M. STIRLING: Sur la question des asperges, personne, à mon avis, ne contestera au ministre que c'est une administration libérale qui a inséré dans la loi douanière la clause relative au dumping, ni que c'est une administration libérale également qui a inséré dans la loi des douanes l'article 37a, aujourd'hui l'article 43. Mais je me vois forcé de contester au ministre que l'administration libérale ait jamais agi sous l'autorité de celui-ci ou de celle-là. Il serait plus exact de dire que ce ne fut que sous le régime conservateur, pendant quelques mois en 1926, que furent rendus des décrets du Conseil établissant des valeurs imposables. Le gouvernement libéral appliqua ces décrets jusqu'en 1928, alors qu'il les abrogea. Il n'y revint plus jamais. Le ministre m'intéresserait s'il réussissait à dissiper nos doutes en déposant sur le bureau de la Chambre les décrets du conseil rendus durant son régime en exécution de l'article 43, ou de l'ancien article 37a, en ce qui concerne les fruits et les légumes.

(Le sous-titre (a) est adopté.)

Le très hon. M. BENNETT: Monsieur le président, sur la question de règlement je tiens, certes, à me ranger aux opinions que vous avez exprimées. On a prononcé de temps à autre dans ce Parlement, sans que personne s'en formalise, des paroles d'une portée très générale, y compris "impertinence" et "hypocrites". Au Parlement de Grande-Bretagne, ces paroles constitueraient une infraction au règlement; dans ce Parlement, tantôt elles ont constitué une infraction, tantôt elles n'en ont pas constituée. Je m'incline devant votre décision et je retire mes paroles, quoique la provocation était vive. Je tiens à préciser que je me conformerai toujours, dans toute la mesure du raisonnable, aux décisions de la présidence. Pendant mon discours, je subis une interruption que rien ne justifiait à mon avis, et c'est alors que je prononçai les paroles que je retire en ce moment.

Tarif douanier, n° 87: Légumes, frais à l'état naturel; (b) haricots verts, 15 p. 100.

M. SPENCE: Si le ministre des Finances avait accepté mon conseil de discuter tous ces numéros en même temps, il y a longtemps suivant moi que le débat serait terminé. A tout événement, pour ce qui est des haricots, j'ai dit tout à l'heure que l'on en fait deux ou trois récoltes par année dans certains Etats de l'Union américaine. Il y a une couple d'années, en Floride, d'où nous arrivaient les haricots verts à cette époque, il y a eu une forte gelée; toute la récolte de haricots fut gâtée, mais dans l'espace de moins de six semaines les maraîchers avaient eu une nouvelle récolte. Peut-on faire la même chose

au Canada? Vu les conditions du climat canadien, il est impossible de soutenir la concurrence des Etats du Sud.

L'hon. M. STIRLING: Le ministre aurait-il l'obligeance de citer les droits qui frappent les haricots canadiens exportés aux Etats-Unis?

L'hon. M. DUNNING: Les haricots n.d. et les haricots à œil noir, verts ou non mûris, 3½c. la livre.

L'hon. M. STIRLING: Le ministre a-t-il pu se procurer les chiffres pour 1929?

L'hon. M. DUNNING: Le droit était de ½c. la livre en 1929.

M. HEAPS: Avons-nous exporté des haricots aux Etats-Unis, l'année dernière?

L'hon. M. DUNNING: Non; les statistiques ne mentionnent pas les haricots verts. Loin de moi l'idée de ramener les fèves soya sur le tapis, mais le hasard a voulu que les haricots verts soient compris dans les mêmes rapports-statistiques que les fèves soya.

M. MCGREGOR: Quel a été le volume de nos importations de haricots?

L'hon. M. DUNNING: Nous ne tenons pas compte séparément du volume de ces importations.

M. LENNARD: Je manquerais à mon devoir envers mes commettants, si je m'abstenaient de protester contre l'abaissement des droits imposés sur les légumes hâtifs de toutes les variétés. A cet égard et en ce qui regarde tout particulièrement les haricots verts, j'ai reçu des protestations de mes commettants, depuis plusieurs semaines et, je dois le dire, bon nombre de ces protestations viennent de la part de partisans du régime actuel. J'appellerai l'attention du ministre sur le fait que tous les maraîchers du comté de Wentworth n'appartiennent à aucun parti politique en particulier.

(Le sous-titre (b) est adopté.)

Tarif douanier, n° 87: Légumes, frais à l'état naturel: (c) Choux de Bruxelles, 15 p. 100.

L'hon. M. ROWE (Dufferin): Le ministre aurait-il l'obligeance de nous dire de quels droits sont frappés les produits canadiens exportés aux Etats-Unis?

L'hon. M. DUNNING: Ils sont compris dans les produits n.d. sous le régime du tarif des Etats-Unis; par conséquent, ils tombent dans la catégorie de "tous les autres légumes" frappés d'un droit *ad valorem* de 50 p. 100.

M. BAKER: Quelle est la valeur en espèces des choux de Bruxelles importés au Canada, chaque année?